
Société d'Avocats
29, Allées François Verdier
escalier E, 3ème étage
31000 TOULOUSE
Tél. : 05.62.264.264
Fax : 05.62.264.265

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 31 janvier 2020, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION : **SAS LOUBIS**

SIEGE SOCIAL : RAMONVILLE SAINT-AGNE (31520) 55 Chemin de Mange Pommes – Résidence Coté Canal Villa 5

OBJET : l'activité de holding, la prise de participation ou d'intérêts, directe ou indirecte, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, françaises ou étrangères, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, de fusion, de société en participation ou autrement, l'acquisition de fonds de commerce, l'administration générale, juridique, comptable, fiscale et des ressources humaines

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 10 000 euros

PRESIDENT : Monsieur Marc BISSIERE, né le 8 novembre 1978 à TOULOUSE (31), de nationalité française, demeurant à RAMONVILLE SAINT-AGNE (31520), 55 chemin de mange pommes - Résidence Coté canal Villa 5

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins

CESSION D'ACTION : Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Société de TOULOUSE

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE

Pour Avis,